

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 15 OCTOBRE 2018 À 18h30 6745 ROUTE LOUIS-S.-ST-LAURENT

Sont présents :

Messieurs Jean-Pierre Charuest, Président et conseiller
Bernard Vanasse, Maire
Clément Vaillancourt, résident
Stéphane Péloquin, résident
Mahlon Grapes, résident
Madame Nicole Couture, résidente

Est absent : Benoît Bouthillette, conseiller

Monsieur Alain Beaulieu, inspecteur du bâtiment et de l'environnement agit à titre de secrétaire du CCU.

ORDRE DU JOUR

- 1 .0 Ouverture de la réunion et mot du président**
 - 2.0 Adoption de l'ordre du jour**
 - 3.0 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 17 septembre 2018**
 - 4.0 Demande de dérogation mineure : 446, rue des Pins**
 - 5.0 Varia**
 - 6.0 Levée de la réunion**
-

1.0 Ouverture de la réunion et mot du président

À 18h30, ayant constaté le quorum, monsieur Jean-Pierre Charuest, président, ouvre la réunion. Monsieur Charuest souhaite la bienvenue aux membres du C.C.U.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout à varia de :

- Mandat à une firme externe d'urbanisme pour la concordance de refonte de la réglementation d'urbanisme

Proposé par : Nicole Couture

3.0 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 17 septembre 2018

Le procès-verbal est déposé sans modification.

Proposé par : Stéphane Péloquin

4.0 Demande de dérogation mineure :

Requérant : Langis Dupuis
446, rue des Pins
Compton (Q) JOB 1L0

Objet de la demande : Autoriser une marge de recul arrière de 0,21 mètre au lieu de 1 mètre pour le garage construit en 1987.

M. Beaulieu explique la demande en fonction de la réglementation d'urbanisme en vigueur et répond aux questions des membres du CCU.

Suite à l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 001-2018-10-15

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018-009 est conforme en date du 26 septembre 2018 et que le coût exigible a été payé ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne le lot 1 802 435 cadastre de Québec situé au 446, rue des Pins à Compton;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble résidentiel visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone RA-2, au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage 2002-35;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure visant les dispositions de l'article 7.4 concernant les « Bâtiments complémentaires » du règlement de zonage 2002-35, est admissible en vertu de l'article 3.5.1 du règlement numéro 2005-59 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et lotissement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CLÉMENT VAILLANCOURT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'accepter la demande de dérogation mineure dossier # 2018-009 à savoir, autoriser une marge de recul arrière de 0,21 mètre au lieu de 1 mètre pour le garage détaché, tel que montré au certificat de localisation préparé par Maryse Phaneuf, arpenteure-géomètre.

5.0 Varia

- Mandat à une firme externe d'urbanisme pour la concordance de refonte de la réglementation d'urbanisme

Monsieur Beaulieu mentionne que le Conseil a mandaté la firme EXP pour la réalisation de la refonte et de la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Coaticook (SADD) de sa réglementation d'urbanisme.

Monsieur Beaulieu mentionne également qu'il va rencontrer le chargé de projet du dossier, ce jeudi 18 octobre, afin d'établir un calendrier de travail qu'il présentera à la prochaine rencontre du CCU.

6.0 Levée de la réunion et prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le **19 novembre 2018 à 18h30**.

Ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 18h55.

Jean-Pierre Charuest
Président du CCU

Alain Beaulieu
Secrétaire du CCU